



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 90205

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge M. le secrétaire d'État à la justice sur le rapport de la Cour des comptes intitulé « Le service public pénitentiaire : prévenir la récidive, gérer la vie carcérale » publié en juillet 2010. Suite à l'analyse de la coexistence de deux modes de gestion, public et mixte, ce rapport préconise notamment de « professionnaliser les agents en charge de l'audit des fonctions externalisées ». Il souhaite donc qu'il lui indique dans quelles mesures il entendrait mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

La direction de l'administration pénitentiaire, soucieuse de contrôler les prestations confiées aux gestionnaires délégués dans les marchés de fonctionnement courant des établissements pénitentiaires, a mis en place un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire deux missions d'audits d'évaluation qualitative relatives au fonctionnement de la restauration collective servie aux détenus, d'une part, et à la maintenance de ses sites, d'autre part. Les sociétés missionnées interviendront pour le compte de l'administration pénitentiaire et auditeront chacun des établissements pénitentiaires des marchés MGD04 et MGD01 de manière inopinée. Elles viennent tout juste de commencer leurs missions qui permettront d'établir un diagnostic objectif des prestations à déployer au titre de ce marché. Par ailleurs, des référents restauration ont été recrutés dans les directions interrégionales des services pénitentiaires pour disposer d'experts sur cette fonction. Enfin, des fiches de contrôle sur les fonctions les plus sensibles (restauration et maintenance) serviront de base pour le contrôle des prestations en établissement par l'administration pénitentiaire.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lebreton](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90205

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10740

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 269